

circonscription de Skeena en 1964? Dans l'affirmative, pour chaque cas, par qui a-t-il été invité, de quel événement s'agissait-il, quand devait-il avoir lieu et l'invitation a-t-elle été a) acceptée, b) refusée?

L'hon. M. Nicholson: Non.

CIRCONSCRIPTION DE SKEENA—INVITATION AU
MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Question n° 1020—M. Howard:

Le ministre des Travaux publics a-t-il été invité à assister à une réception ou à visiter un endroit dans la circonscription de Skeena en 1964? Dans l'affirmative, pour chaque cas, par qui a-t-il été invité, de quel événement s'agissait-il, quand devait-il avoir lieu et l'invitation a-t-elle été a) acceptée, b) refusée?

L'hon. M. Deschatelets: Non.

CIRCONSCRIPTION DE SKEENA—INVITATION AU
SECRÉTAIRE D'ÉTAT

Question n° 1021—M. Howard:

Le secrétaire d'État a-t-il été invité à assister à une réception ou à visiter un endroit dans la circonscription de Skeena en 1964? Dans l'affirmative, pour chaque cas, par qui a-t-il été invité, de quel événement s'agissait-il, quand devait-il avoir lieu et l'invitation a-t-elle été a) acceptée, b) refusée?

L'hon. M. Lamontagne: Non.

CIRCONSCRIPTION DE SKEENA—INVITATION AU
MINISTRE DU COMMERCE

Question n° 1023—M. Howard:

Le ministre du Commerce a-t-il été invité à assister à une réception ou à visiter un endroit dans la circonscription de Skeena en 1964? Dans l'affirmative, pour chaque cas, par qui a-t-il été invité, de quel événement s'agissait-il, quand devait-il avoir lieu et l'invitation a-t-elle été a) acceptée, b) refusée?

Réponse: a) La Chambre de commerce de Prince-Rupert. Inspection des installations portuaires. Invitation faite le 3 janvier 1964; refusée parce qu'elle n'est parvenue qu'après retour à Ottawa, le 5 janvier.

b) M. Frank Windsor, *Aluminum Company of Canada*, Ottawa, au nom des *Associated Chambers of Commerce of Central British Columbia and their Alaskan Affiliates*. Pour prendre la parole devant les délégués lors de leur réunion annuelle tenue à Kitimat. Les 4, 5 et 6 juin. Invitation refusée.

BUREAU DE POSTE À GRUNTHAL (MAN.)

Question n° 1031—M. Jorgenson:

1. Quelles étaient les recettes du bureau de poste de Grunthal (Manitoba) pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 1963?

2. A-t-on enquêté sur la nécessité de doter la région de Grunthal d'un meilleur service postal?

3. Le gouvernement se propose-t-il d'y construire bientôt un nouveau bureau de poste?

[M. Howard.]

L'hon. M. Nicholson: 1. \$3,378.13. 2. Le bureau de poste de Grunthal rentre dans la catégorie de ceux pour lesquels une des conditions d'emploi du maître de poste demande à celui-ci de fournir des locaux satisfaisants. Il y a eu, à la fin mars 1964, une enquête au sujet du volume de travail du bureau en question, et l'on a constaté à ce moment-là, qu'il appartenait toujours à cette catégorie. Toutefois, on a constaté que les locaux existants suffisaient à peine pour répondre aux besoins de la localité et nos fonctionnaires en campagne ont été invités à procéder à une nouvelle enquête à cet égard.

3. Non. Ce bureau de poste appartenant à la catégorie de ceux où le maître de poste doit fournir des locaux convenables, aucune mesure ne sera prise par la Couronne pour en fournir.

«FORMATION DES SANS-TRAVAIL»

Question n° 1032—M. Orlikow:

1. Combien de personnes se sont inscrites au programme de «Formation des sans-travail» en vertu de l'Annexe M des Accords fédéraux-provinciaux de formation technique et professionnelle?

2. Parmi ceux qui se sont inscrits combien a) ont complété les cours qu'ils avaient commencés, b) ont négligé de les compléter?

3. Le gouvernement a-t-il reçu des renseignements au sujet des raisons pour lesquelles les personnes qui ont commencé les cours ne complètent pas leur formation?

4. Le gouvernement a-t-il reçu des plaintes des provinces portant que les allocations de subsistance sont insuffisantes pour permettre à ceux qui prennent les cours de les compléter ou des rapports selon lesquels certains étudiants mariés ne peuvent se nourrir convenablement, faute de fonds?

L'hon. M. MacEachen: 1. En 1963, 32,825 personnes se sont inscrites au programme 5 de «Formation des sans-travail».

2. a) En 1963, 17,627 personnes ont terminé leurs cours.

b) Dans la même période, 13,050 ont négligé de terminer leur cours. Les autres poursuivaient encore leur cours à la fin de l'année.

3. Nous n'avons pas de renseignements complets à ce sujet. Toutefois, parmi les personnes qui n'ont pas terminé leur cours, certaines sont parties pour accepter un emploi, d'autres parce qu'elles trouvaient difficile de se remettre à l'étude après tant d'années.

4. Non.

RÉCLAMANTS DE PRESTATIONS D'ASSURANCE-
CHÔMAGE

Question n° 1040—L'hon. M. Ricard:

Depuis le 1^{er} janvier 1962 au 30 avril 1963, quel a été, à la fin de chaque mois, le nombre de réclamants enregistrés, c'est-à-dire réclamants de prestations d'assurance-chômage au Canada?